

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de présents : 11  
Nombre de votants : 13  
Date de convocation : 29 novembre 2011



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THENELLES**

L'an deux mil onze le neuf décembre à dix huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Thenelles, légalement convoqué, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie de Thenelles, sous la présidence de Monsieur DIEUDONNE Gérard

Etaient présents : Mrs DIEUDONNE Gérard, MINETTE Robert, DOLLE Roger, PEREIRA Daniel, BLEUSE Roger, CLICHE Laurent, BOUYENVAL Marie-France, CLICHE Yvette, DEVEAUX Romuald, MOULIN Alain, CLICHE Jeanne

Absent excusé :  
Absent non excusé : LONCLE Sébastien, LANGINIER Olivier  
Absents et représentés par pouvoir : LEFEVRE Alain, LANNOIS Jean

BOUYENVAL Marie-France a été élue secrétaire.

**OBJET : MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Monsieur le maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune de modifier le PLU en utilisant la procédure de modification, prévue par l'article L123.12 du code de l'urbanisme.

Après en avoir entendu l'exposé du maire,

Vu les articles L123.12 dudit code de l'urbanisme,

Considérant qu'il est nécessaire d'avoir recours à la procédure de modification, afin d'y intégrer chacun des périmètres générés par les activités de la société TEREOS ainsi que le périmètre d'étude du PPRT (Plan de prévention des risques technologiques).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

1. de prescrire la modification du PLU conformément à l'article L123.13 du code de l'urbanisme. Celle-ci a pour objectif d'assurer une bonne gestion des risques sur notre territoire,
2. de donner tout pouvoir au Maire pour choisir le (ou les) organisme(s) chargé(s) de la modification du PLU,
3. de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la modification du PLU,
4. dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

Indique que la présente délibération sera transmise au préfet et notifié aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général.

**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**  
Transmise à la Préfecture le ... 20/12/2011  
Publiée ou notifiée le ... 20/12/2011  
**DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME**  
Le Maire, 

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits  
Et ont signé les membres présents,  
Pour copie conforme,  
Le Maire, 



REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'AMIENS

13/07/2012

N° E12000184 /80

LE VICE-PRESIDENT DU TRIBUNAL  
ADMINISTRATIF

**Décision désignation et provision**

Vu enregistrée le 11 juillet 2012, la lettre par laquelle le maire de Thenelles (Aisne) demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- *la modification du plan local d'urbanisme de la commune ;*

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Madame Nadia QUIEVREUX-NIARQUIN, attachée territoriale (ER), est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Monsieur Olivier ROUSSELLE, enseignant, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : La commune de Thenelles versera dans le délai d'un mois, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP - compte n° 40031 00001 0000279168 T 64, une provision d'un montant de 400 euros.

**ARTICLE 4** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

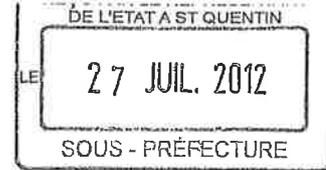
**ARTICLE 5** : La présente décision sera notifiée au maire de Thenelles, à Madame Nadia QUIEVREUX-NIARQUIN et Monsieur Olivier ROUSSELLE, et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Amiens, le 13/07/2012

Le vice-président,

Christian BOULANGER





**ARRETE**  
**n° 1 du 27 JUILLET 2012**

Prescrivant l'enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Thenelles

Le Maire,

Vu le code de l'urbanisme, articles L 123.1 et suivants et R 123.1 et suivants,  
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L123-10 et R 123-19,  
Vu la délibération en date du 10 septembre 2010 approuvant le Plan Local d'Urbanisme  
Vu la délibération en date du 09 décembre 2011 prescrivant la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme,  
Vu l'ordonnance n°E12000184/80 en date du 13 juillet 2012 de Monsieur Le Président du Tribunal administratif d'Amiens désignant :

- Madame Nadia QUIEVREUX-NIARQUIN, attachée territoriale (ER), demeurant à FRIERES-FALLOUEL (02700) en qualité de commissaire enquêteur,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 : OBJET DE L'ENQUETE**

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de THENELLES pour une durée d'un mois, du 12 septembre 2012 au 13 octobre 2012.

**ARTICLE 2 : DECISIONS ET AUTORITE COMPETENTE**

Suite à la réception du rapport d'enquête, le conseil municipal se réunira pour étudier et modifier, si nécessaire, le projet de modification du Plan Local d'urbanisme.

**ARTICLE 3 : COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Madame QUIEVREUX-NIARQUIN Nadia domiciliée 31 rue Juliot Curie à FRIERES-FALLOUEL (02700) exerçant la profession d'attachée territoriale (ER) a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur Le Président du Tribunal administratif.

Monsieur Olivier ROUSSELLE domicilié 5 rue de l'Eglise à WIEGE FATY (02120) exerçant la profession d'enseignant a été désigné en qualité de suppléant au commissaire enquêteur, par Monsieur le Président du tribunal administratif.

NQ

#### **ARTICLE 4 : CONSULTATION DU DOSSIER**

Le dossier de modification du PLU et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables pendant 30 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Thenelles du 12/09/2012 au 13/10/2012 inclus.

L'enquête publique sera close le 13 octobre 2012 à 12 heures

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : 31 rue Joliot Curie FRIERES-FALLOUEL 02700

#### **ARTICLE 5 : PERMANENCE DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR**

**Madame le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Thenelles :**

- le 12 septembre 2012 de 15 heures à 18 heures
- le 29 septembre 2012 de 9 heures à 12 heures
- le 03 octobre 2012 de 15 heures à 18 heures
- le 13 octobre 2012 de 9 heures à 12 heures

#### **ARTICLE 6 : CONSULTATION DU RAPPORT D'ENQUETE**

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 4, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au maire de la commune de Thenelles le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Quentin ainsi qu'à Monsieur Le Président du Tribunal administratif.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre 1<sup>er</sup> de la loi du 17 juillet 1978.

#### **ARTICLE 7 : RESPONSABLE AU PROJET**

Toute personne désirant des informations supplémentaires peuvent s'adresser directement à la mairie de Thenelles.

#### **ARTICLE 8 : DIFFUSION DE L'ARRETE**

Copie du présent arrêté sera adressée à Madame le commissaire enquêteur et à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Quentin

Fait à Thenelles, le 27 JUILLET 2012

**pour le Maire,**  
**Adjoint,**



NR

# Petites annonces

SAMEDI 25 AOÛT 2012 39  
www.aisnenouvelle.fr

## ANNONCES LÉGALES

0211930448

### AVIS CONCERNANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 1 du 27 juillet 2012.

Monsieur le maire de Thenelles a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme (PLU) par le conseil municipal.

À cet effet, le tribunal administratif a désigné madame Nadia QUIEVREUX-NIARQUIN, attachée territoriale (ER), domiciliée 31, rue Joliot-Curie à Frières-Fallovel (02700) comme commissaire enquêteur et monsieur Olivier ROUSSELLE, enseignant, domicilié 5, rue de l'Église à Wiege-Faty (02120), en tant que suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie du 12 septembre au 13 octobre 2012 aux jours et heures habituels d'ouverture, où chacun pourra prendre connaissance des dossiers et soit consigner ses observations sur les registres d'enquête, soit les adresser par écrit au commissaire.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie :

- le 12 septembre 2012 de 15 heures à 18 heures ;
- le 29 septembre 2012 de 9 heures à 12 heures ;
- le 3 octobre 2012 de 15 heures à 18 heures ;
- le 13 octobre 2012 de 9 heures à 12 heures.

L'enquête publique sera close le 13 octobre 2012 à 12 heures.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie dès qu'il seront transmis en mairie.

Dès lors, le conseil municipal se réunira pour étudier les demandes adressées au commissaire enquêteur et modifier, si nécessaire, le projet de carte communale.

Le maire.



# A VOTRE DOMICILE

## SANS SUPPLEMENT DE PRIX ! PAR PORTEUR SPECIAL A PARTIR DE 6H30

# 13,88 €

PAR MOIS

OU

# 48 €

POUR 55 NUMEROS

# 86 €

POUR 100 NUMEROS

# 163 €

POUR 200 NUMEROS

Oui, je m'abonne au journal, je paie mensuellement et je joins un RIB

Jé souhaite être prélevé le :  5 du mois  10 du mois  15 du mois  20 du mois

Je choisis l'édition :  ST-QUENTIN-THERACHE ou  CHAUNY-TERGNER-LAON

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_

Compte à débiter :

Etablissement  Guichet  N° Compte  Clé

Nom et adresse de l'établissement teneur du compte à débiter : \_\_\_\_\_

Nom de la Banque \_\_\_\_\_ Adresse \_\_\_\_\_

N° national d'émetteur : 008306 - Organisme créancier : L'Aisne Nouvelle

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès de notre siège social.

Date \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

A retourner à **L'AISNE NOUVELLE**  
Relation Clientèle

# Wie des Sociétés

## L'info légale des entreprises

*Vous créez votre société, nous nous chargeons de le faire savoir...*



Contact

021.194.1592

Direction départementale  
des territoires

Service environnement

Unité gestion des installations classées,  
pour la protection de l'environnement

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation d'exploiter  
des installations de fabrication  
de poêles, de cheminées, de supports  
de cuisson pour la boulangerie  
et divers (charots de manutention)  
sur le territoire de la commune de Laon,  
par la société DIANE INDUSTRIES

Conformément aux dispositions du  
code de l'environnement, le préfet de  
l'Aisne a prescrit, par arrêté en date du  
17 août 2012, une enquête publique qui  
sera ouverte du mercredi 12 septembre  
2012 au vendredi 12 octobre 2012, dans  
les communes d'Athies-sous-Laon,  
Chambry et Laon, sur la demande d'au-  
torisation d'exploiter des installations de  
fabrication de poêles, de cheminées, de  
supports de cuisson pour la boulangerie  
et divers (charots de manutention) sur  
le territoire de la commune de Laon au  
8, rue Voltaire, présentée par la société  
DIANE INDUSTRIES, dont le siège social  
est situé Z.I. du Champ-du-Roy, 8, rue  
Voltaire à Laon.

Le projet consiste notamment en  
l'exploitation d'installations de travail  
de métaux, traitement de surface et  
application de peinture.

Les résumés non techniques de  
l'étude d'impact et de l'étude de dangers,  
l'avis émis par l'autorité environnemen-  
tale ainsi que toute information relative à  
l'enquête publique sont consultables sur  
le site internet de la préfecture de l'Aisne  
(www.aisne.pref.gouv.fr).

Pendant la durée de l'enquête, toute  
personne intéressée par le projet pourra  
prendre connaissance du dossier dans  
les mairies d'Athies-sous-Laon, Chambry  
et Laon ou à la direction départementale  
des territoires aux heures habituelles  
d'ouverture, et formuler éventuellement  
ses appréciations, suggestions et contre-  
propositions sur le registre ouvert à cet  
effet ou les adresser par correspondance  
au commissaire enquêteur, à la mairie de  
Laon, siège de l'enquête. Ces observa-  
tions doivent être consignées ou reçues  
avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent être  
également demandées auprès de

021.194.1620



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Septmonts

Acquisition par la commune  
de Septmonts, et par voie  
d'expropriation, de terrains  
nécessaires à l'aménagement  
de la sente des Bauchets

Enquêtes d'utilité publique et parcellaire

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en  
exécution de l'arrêté préfectoral en  
date du 14/08/2012, il sera procédé du  
11 septembre 2012 au 28 septembre  
2012 inclus, à une enquête sur l'utilité  
publique du projet relatif à l'acquisition,  
par la commune de Septmonts des  
terrains nécessaires à l'aménagement  
de la sente des Bauchets ; et à une  
enquête parcellaire en vue de délimiter  
exactement les propriétés à acquérir  
pour permettre la réalisation de ce projet.

En conséquence, toute personne  
pourra, chaque jour, aux heures  
habituelles d'ouverture de la mairie de  
Septmonts, prendre connaissance sur  
place des pièces des dossiers d'enquêtes  
et consigner, éventuellement ses obser-  
vations sur le registre ouvert à cet effet  
ou les adresser par écrit au commissaire  
enquêteur ou au maire.

M. Serge VERON, officier supérieur  
(ER), a été désigné comme commissaire  
enquêteur ; en cette qualité, il siègera  
à la mairie de Septmonts ; le mardi  
11 septembre 2012 de 15 h 00 à 18 h 00 ;  
le samedi 22 septembre 2012 de 09 h 00 à  
12 h 00, et le vendredi 28 septembre 2012  
de 15 h 00 à 18 h 00 afin de recevoir les  
observations du public.

Conformément aux dispositions des  
articles L. 13-2 du code de l'expropria-  
tion pour cause d'utilité publique, les  
personnes intéressées autres que le  
propriétaire, l'usufruitier, les fermiers,  
les locataires, ceux qui peuvent récla-  
mer des servitudes sont tenues de se  
faire connaître à l'expropriant dans un  
délai de huit jours, à défaut de quoi  
elles seront déchues de tous droits à  
l'indemnité.

Une copie du rapport du commissaire

021.9538448

## AVIS CONCERNANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 1 du 27 juillet 2012.

Monsieur le maire de Thenelles  
a ordonné l'ouverture de l'enquête  
publique sur le projet de modification  
du plan local d'urbanisme (PLU) par le  
conseil municipal.

À cet effet, le tribunal administratif  
a désigné madame Nadia QUIEVREUX-  
NIARQUIN, attachée territoriale (ER),  
domiciliée 31, rue Joliot-Curie à  
Frières-Falouel (02700) comme commis-  
saire enquêteur et monsieur Olivier  
ROUSSELLE enseignant domicilié 5, rue  
de l'Église à Wiegé-Faty (02120), en tant  
que suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie du  
12 septembre au 13 octobre 2012, aux  
jours et heures habituels d'ouverture, où  
chacun pourra prendre connaissance des  
dossiers et soit consigner ses observa-  
tions sur les registres d'enquête, soit les  
adresser par écrit au commissaire.

Le commissaire enquêteur recevra en  
mairie :

- le 12 septembre 2012 de 15 heures à  
18 heures ;

- le 29 septembre 2012 de 9 heures à  
12 heures ;

- le 3 octobre 2012 de 15 heures à  
18 heures ;

- le 13 octobre 2012 de 9 heures à  
12 heures.

L'enquête publique sera close le  
13 octobre 2012 à 12 heures.

Le rapport et les conclusions du  
commissaire enquêteur seront tenus à la  
disposition du public à la mairie dès qu'il  
seront transmis en mairie.

Dès lors, le conseil municipal se  
réunira pour étudier les demandes  
adressées au commissaire enquêteur et  
modifier, si nécessaire, le projet de carte  
communale.

Le maire.



## VENTES AUX ENCHÈRES

### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Vendredi 14 septembre

suite L.J. Sectra, Noé  
Matériel d'exploitation & Stock (vendu en 1 seul lot) d'outils  
manuels : pointeaux, manches, tournevis, limes, maillets, clés, etc...  
Expo à 9 h 45

II) à 11 h - Au magasin Noé, 54, av. Robert Schumann (quartier  
ZUP) à Saint-Quentin.

Agencement de magasin : ordinateur portable, rayonnages,  
caisse enregistreuse, vitrines verre, etc... ENLEVEMENT IMMÉDIAT  
Expo à 10 h 45

III) à 14 h 30 - Hôtel des Ventes - 14, rue de Mulhouse à Saint-  
Quentin

Stock électroménagers et quincaillerie : articles de cadeaux,  
droguerie, quincaillerie, gros et petit électroménagers (machines à  
laver, frigidaire, fours, micro-ondes, aspirateurs & divers)  
Expo de 11 h à 12 h

SCP Muné - Tél. 03.23.62.28.30  
Renseignements tél. 06.74.34.43.23

194532



Société Anonyme au capital de 644.308€  
Durée 99 ans à compter du 22 avril 1945  
10 Boulevard Henri Martin  
02100 SAINT-QUENTIN

Président - Directeur général  
Directeur de la publication :  
Dominique Bernard

Directeur de la rédaction :  
Christophe Tézier

Principal associé :  
France Régions Participations

Inscrit à la Commission paritaire  
des Publications et Agences de Presse  
sous le n° 0615C-86663

Imprimerie de L'UNION  
5, rue de l'Alcyon - 51083 REIMS

Ce journal se compose de 2 éditions :  
• ST-QUENTIN - THIÉRACHÉ  
• CHAUNY - TERGNIER - LAON - SOISSONS

Tél. 03 23 06 36 36

Fax Rédaction : 03 23 64 26 06

Fax Publicité : 03 23 62 46 18

Fax Direction : 03 23 06 36 04

ABONNEMENTS (France)

55 numéros ..... 48,00€

100 numéros ..... 86,00€

200 numéros ..... 163,00€

400 numéros ..... 324,00€

Prélèvement mensuel moyen ..... 13,80€

\*Le montant variera selon le nombre de numéros de mois

Renseignez-vous au



Pres support blanch

Tirage moyen :  
21 906 exemplaires

Notre publication est  
à l'Association de Régulation  
Professionnelle de la Presse

A.R.P.P.

23, rue Auguste Vacquerie  
75116 PARIS. Les remarques  
concernant une publication para-  
issant dans notre publication sont à  
adresser à l'ARPP. Les remarques  
concernant les petites annonces  
classées sont à adresser  
directement au journal.



Diffusion  
Certifiée

2011  
www.arpp.com

« Retrouvez dans votre  
supplément hebdomadaire  
TV Magazine l'encart  
APREVA sous blister  
dans l'édition Aisne »

194598

## Avis de pensées

PARCY-TIGNY

Il y a un an, le 26 août, nous quittait



Ginette FLEGNY

née LERCHE

Que ceux qui l'ont connue et aimée aient une pensée pour elle en ce triste jour.

De la part de :

Eddie, son époux ;

Ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants,

Toute la famille

Et ses amis.

Une pensée est demandée pour son fils

David

décédé le 11 novembre 1987.

## Avis de pensées

Pour que le souvenir demeure...

Les mois, les années passent, le souvenir reste.

Afin que la mémoire de tous ceux qui nous ont quittés demeure

intacte, notre journal met à votre disposition les Avis de Pensées.

(exemple ci-dessous)

LOCALITÉ

Il y a (x) ans,



PHOTO

Prénom NOM

(du défunt)

nous quittait le (jour, mois, année), après une longue maladie.

Que tous ceux qui l'ont connu et estimé aient une pensée

pour lui en ce triste anniversaire.

De la part de son épouse et de ses enfants.

Pour vous aider à rédiger cet avis, contactez nos bureaux :

CHÂTEAU-THIERRY, 53, rue Carnot.

CHAUNY, 4, rue du Général-Leclerc.

HIRSON, 8, rue de Vervins.

LAON, 87, rue Léon-Nanquette.

SAINT-QUENTIN, 10, boulevard Henri-Martin.

SOISSONS, 4, rue de l'Hôpital.

**Pompes Funèbres CRAS**

Organisation complète du Deuil  
Marbrerie - Caveaux  
Chambre Funéraire  
Transport de corps toute distance  
Contrat Obsèque 7j/7 - 24h/24

1.390  
TOUT COMPLET

Monument 5 pièces  
grand rose ou gris,  
Prie-Dieu

MARLE - VERVINS - ☎ 03 23 98 20 65

## Remerciements

SON - MAGENTA

Monsieur et Madame Christian AFFLARD,  
Monsieur Laurent AFFLARD  
Ainsi que toute la famille,  
très touchés des marques de sympathie témoignées lors des  
obsèques de

Monsieur Alain AFFLARD

et dans l'impossibilité d'y répondre individuellement,  
remercient toutes les personnes, ses amis d'Épernay, la  
S.N.C.F., la chorale et les ambulances Antoine qui se sont  
associés à leur peine par leur présence, leurs envois de cartes  
de condoléances et messages d'amitié et les prient de trouver  
ici l'expression de leur profonde reconnaissance.

PUISIEUX-ET-CLANLIEU

Annick GARIN,  
Isabelle et Marc SOUFFLET, Édouard et Laura,  
Philippe et Estelle GARIN, Alexandre, Achille et Arthémis,  
très sensibles aux témoignages de sympathie que vous leur  
avez adressés à l'occasion du décès de

Monsieur Jean GARIN

vous remerciant de tout cœur.  
Pompes Funèbres SAINT-MÉDARD, 02120 Guise,  
tél. 03.23.61.06.29.

SAINT-ERME

Madame Micheline GROMAIRE, son épouse ;  
Ses enfants,  
Ses petits-enfants,  
Ses arrière-petits-enfants,  
Parents  
Et alliés,

très touchés par les nombreuses marques de sympathie qui  
leur ont été témoignées lors du décès de

Monsieur Robert GROMAIRE

remercient chaleureusement de leur présence et de leur  
soutien toutes les personnes qui se sont associées à leur  
douleur, et les prient de trouver ici l'expression de leur  
profonde reconnaissance.

VIVIER-AU-COURT - VRIGNE-AUX-BOIS  
MONTMERLE-SUR-SAONE

Toute la famille de

Madame Andrée ARMAND

remercie bien sincèrement les personnes qui ont pris part à sa  
peine par leur présence aux obsèques, leurs envois de fleurs,  
messages de condoléances et témoignages de sympathie, et les  
prie de trouver ici l'expression de sa profonde reconnaissance.  
P.F. MOZET, cheuin du Cimetière, Dom-le-Mesnil,  
tél. 03.24.22.39.55.

ÉPERNAY

Madame Liria FERRÉ, son épouse ;  
Ses enfants  
Et son petit-fils,  
Toute la famille,

très touchés des marques de sympathie qui leur ont été  
témoignées lors du décès de

Monsieur Jules FERRÉ

et dans l'impossibilité d'y répondre individuellement,  
remercient bien sincèrement toutes les personnes qui se sont  
associés à leur peine par leur présence aux obsèques, leurs  
envois de fleurs, cartes de condoléances et messages d'amitié,  
et les prient de trouver ici l'expression de leur profonde  
reconnaissance.

Louis JESSON, maître artisan thanatopracteur,  
30, avenue Thévenet, Magenta, tél. 03.26.54.54.33.  
H2010516.

COURTISOLS - MATOUGUES - LA GRANGE-AUX-BOIS  
MOIREMONT

Ses enfants,  
très touchés des marques de sympathie et d'amitié témoignées  
lors des obsèques de

Madame Marie-Thérèse GUYOT

remercient sincèrement les personnes qui ont pris part à leur  
peine et qui ont accompagné leur maman dans sa maladie, en  
particulier les aides à domicile et le personnel soignant.

CHARLY-SUR-MARNE

Madame Carmen MONOT, sa fille ;  
Monsieur Franck LECLERE et Géraldine DUPONT,  
ses petits-enfants ;

Bastien, son arrière-petit-fils ;  
Ses frères, sa sœur, beau-frère, belles-sœurs,  
Neveux, nièces, cousins, cousines,  
très touchés des marques de sympathie qui leur ont été  
témoignées lors du décès de

Madame Elisabeth MONOT

née MARGALLÉ

remercient bien sincèrement les personnes qui ont pris part  
à leur peine, par leur présence aux obsèques, leurs envois  
de fleurs, plaques et cartes de condoléances, et les prient de  
trouver ici l'expression de leur profonde reconnaissance.  
S.A.S. NIVESSE, Charly-sur-Marne, Hab. 200902170.

## Annonces légales

## VENTE AUX ENCHÈRES

Maître Philippe COURT - Avocat  
5 bis, place de l'Hôtel-de-Ville - 02200 SoissonsAVIS DE MISE EN VENTE  
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

A l'audience du tribunal de grande instance de Soissons (02) devant  
M. le Juge de l'exécution au palais de justice, 76, rue Saint-Martin, 02200  
Soissons, le mardi 25 septembre 2012 à 10 heures.

Commune de Montreuil-aux-Lions (Aisne)

Leuduit « Le Pierry »

Un immeuble à usage d'habitation, occupé  
sis 37 bis, rue d'Haloup

Comprend :

- Au rez-de-chaussée : une grande pièce à vivre avec coin  
cuisine, un salon, un dégagement, un placard, une salle de bains,  
une laverie ou bureau, toilettes, une chambre.  
- Au premier étage : un dégagement, deux chambres et un  
placard.

Cadastré section YE n° 170 pour 12 à 46 ca.

Mise à prix : 80.000 €

Seul un avocat inscrit au barreau de Soissons peut porter  
les enchères.  
Une visite est fixée sur place le mardi 18 septembre 2012  
de 10 heures à 11 heures.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté :

- Au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande  
instance de Soissons, palais de justice, 76, rue Saint-Martin, tél.  
03.23.76.39.39.

- au cabinet de maître Philippe COURT, avocat, 5 bis, place de  
l'Hôtel-de-Ville, 02200 Soissons, tél. 03.23.53.86.50.

ENQUÊTE PU-  
BLIQUEAVIS CONCERNANT  
L'ENQUÊTE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET  
DE MODIFICATION  
DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME

Par arrêté n° 1 du 27 juillet 2012.

Monsieur le maire de Thénelles  
a ordonné l'ouverture de l'enquête  
publique sur le projet de modification  
du plan local d'urbanisme (PLU) par le  
conseil municipal.

À cet effet, le tribunal administratif  
a désigné madame Nadia QUIEVREUX-  
NIARQUIN, attachée territoriale (ER),  
domiciliée 31, rue Joliot-Curie à  
Fribes-Fellouel (02700) comme commis-  
saire enquêteur et monsieur Olivier  
ROUSSELLE, enseignant, domicilié 5, rue  
de l'Église à Wizeg-Faty (02120), en tant  
que suppléant.

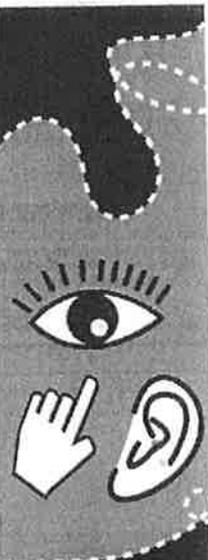
L'enquête se déroulera à la mairie du  
12 septembre au 13 octobre 2012 aux  
jours et heures habituels d'ouverture, où  
chacun pourra prendre connaissance des  
dossiers et soit consigner ses observa-  
tions sur les registres d'enquête, soit les  
adresser par écrit au commissaire.

Le commissaire enquêteur recevra en  
mairie :- le 12 septembre 2012 de 15 heures à  
18 heures ;- le 29 septembre 2012 de 9 heures à  
12 heures ;- le 3 octobre 2012 de 15 heures à  
18 heures ;- le 13 octobre 2012 de 9 heures à  
12 heures.L'enquête publique sera close le  
13 octobre 2012 à 12 heures.

Le rapport et les conclusions du  
commissaire enquêteur seront tenus à la  
disposition du public à la mairie dès qu'il  
seront transmis en mairie.

Dès lors, le conseil municipal se  
réunira pour étudier les demandes  
adressées au commissaire enquêteur et  
modifier, si nécessaire, le projet de carte  
communale.

Le maire.

Toutes les  
vidéosl'union  
L'ArdennaisVous cherchez un coiffeur ? Un plombier ?  
Un électricien ?...

Maintenant, on trouve tout sur

www.lunion.presse.fr

En partenariat avec

118 218

Département de l'AISNE

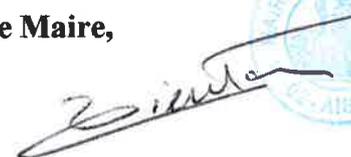
Commune de THENELLES

**CERTIFICAT d'AFFICHAGE**

**Je soussigné, Gérard DIEUDONNE, Maire de la Commune de THENELLES, certifie avoir procédé à l'affichage dans le panneau extérieur à la Mairie de l'Avis d'Enquête Publique relative à la Modification du Plan Local d'Urbanisme pendant la période du 27.07.2012 au 13.10.2012 inclus.**

**Fait à THENELLES, le 13 Octobre 2012.**

**Le Maire,**

  
**Gérard DIEUDONNE**

